

Fraser, Alexander, M. Donald,
Joliette, K. rie,
Quesnel, Knoulton,
Fergusson, McKay,
Fraser, John, Roy.

PRIERES.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la chambre, sur l'Adresse au Gouverneur Général, en réponse à la Harangue de Son Excellence, à l'ouverture de la présente Session.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'Honorable Mr. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité, Qu'il avait examiné la dite Adresse en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements.

Ordonné, Que la dite Adresse, telle qu'amendée, soit grossoyée et lue aujourd'hui pour la troisième fois.

L'Honorable Mr. Morris, du Comité Spécial chargé de préparer un Code de Règles pour la régie de cette Chambre, a fait rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu ; et il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Le Comité Spécial nommé pour préparer et faire rapport à votre Honorable Chambre, d'un Code de Règles pour sa régie, a, en obéissance à l'instruction contenue dans la résolution à cet effet, examiné avec une attention particulière les Règles des Conseils Législatifs des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ainsi que la pratique de la Chambre des Lords, et étant d'accord de soumettre les Règles qui accompagnent ce rapport à la considération de Votre Honorable Chambre, le fait dans l'espérance sincère qu'elles répondront, à peu près, au but pour lequel elles sont requises.

En soumettant ces Règles, il convient peut-être à votre Comité d'observer, que le Conseil Législatif, en transigeant les affaires qui peuvent venir de temps à autre devant lui, pourra rencontrer des cas difficiles et qui ne sont pas prévus par les Règles préparées par votre Comité : les pouvoirs et les privilèges du Parlement étant, très sagement, sans bornes.—Tous les cas imprévus seront déterminés d'une manière satisfaisante par la pratique du Parlement Impérial.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

W. MORRIS.

Chambre des Comités, Conseil Législatif,
Vendredi, 18 Juin, 1841.

Les dites Règles ont été alors lues par le Greffier.

Ordonné, Que le dit Code de Règles soit lu une seconde fois immédiatement, et

Il a été alors lu une seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que la Chambre se forme immédiatement en Comité de toute la Chambre pour prendre le dit Code de Règles en considération.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Code de Règles.

Quelque temps après, la Chambre s'est réunie, et l'Honorable Mr. Sullivan a fait rapport de la part du dit Comité, Qu'il avait pris le dit Code de Règles en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre, l'Adresse au Gouverneur Général en réponse à la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, a été lue une troisième fois, telle qu'amendée ; et

La question étant mise—Cette Adresse passera-t-elle ? il a été,

Proposé en amendement à icelle, que dans le paragraphe 13, ligne 7, les mots "*pensons avec*," soient retranchés, et que les mots "*espérons sincèrement que l'attente de*," soient insérés à la place ; et dans le même paragraphe, ligne 13, que les mots "*ne peut manquer*" soient retranchés, et que le mot "*puisse*," soit inséré à la place.

La question d'amendement a été mise, et elle a été décidée dans la négative.

La question principale étant alors mise, elle a été décidée dans l'affirmative ; et

La dite Adresse a été passée comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto, en Canada, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, assemblé

La Chambre en Comité sur les Règles.

Le Comité fait rapport et de mande à siéger de nouveau.

Permission accordée.

Troisième lecture de l'Adresse.

Question de concurrence.

Motion d'amendement.

Rejetée.

Question principale décidée dans l'affirmative.

Adresse adoptée.